

# Le Mensuel

Informations pratiques mensuelles de la Ville



dec. 2020



**LA VILLE DE VILLERUPT**  
**VOUS SOUHAITE**  
**DE BELLES FETES DE FIN D'ANNEE**

**PRENEZ SOIN DE VOUS**

[www.mairie-villerupt.fr](http://www.mairie-villerupt.fr)  
[@villedevillerupt](https://twitter.com/villedevillerupt)





## LE COMITE DES FETES VOUS INFORME

Compte tenu de la situation sanitaire, le comité des fêtes de Villerupt est contraint d'annuler les évènements habituellement organisés au mois de décembre :

- La Saint Nicolas
- Le village de Noël et son feu d'artifice
- Le Père Noël Mobile
- La Saint Sylvestre



## SOUTIEN AUX COMMERCANTS

*La deuxième vague du virus COVID-19 que nous subissons de plein fouet marque, une fois de plus, dans sa gestion et les mesures sanitaires que nous impose le Gouvernement, des déséquilibres inacceptables.*

*Plus que de déséquilibres nous pouvons réellement parler d'injustice. C'est en tout cas le sentiment profond et premier qui se dégage, non seulement des acteurs concernés : les commerçants indépendants, spécialisés et de petite structure, mais de façon plus large encore, de la population tout entière.*

*Car oui, la population tient à conserver **son tissu commercial de proximité**. Le salon de coiffeur, la bijouterie, les magasins de chaussures et de vêtements, l'institut de beauté, la librairie et bien d'autres encore, qualifiés par nos dirigeants de « commerces non essentiels » qui sont, par ces nouvelles contraintes, au bord de l'étouffement économique, demeurent sur nos territoires le terreau de nos liens sociaux, de*

*nos rapports humains et, pour certains d'entre nous, de toute notre interaction quotidienne.*

*Nous ne pouvons nous résoudre à voir mourir à petit feu toute cette filière qui bien plus qu'animer un centre-ville donne du sens à notre structure urbaine et à sa population.*

*C'est pourquoi, je vous invite à privilégier le système de « **click & collect** » mis en place par nos commerçants locaux et que vous pourrez retrouver sur la plateforme : **fairemescourses.fr** en y tapant le code postal de Villerupt (54190).*

*En favorisant cette démarche, vous soutiendrez vos commerçants en leur permettant (en toute sécurité) de **continuer à travailler**. Les supermarchés, les grandes surfaces et autres grands groupes de livraisons à domicile, arriveront toujours, par leurs exonérations fiscales, leurs optimisations et leurs délocalisations (qui bien souvent les dispensent de toute taxation par l'Etat français), à tirer leur épingle du jeu et profiter de cette situation de quasi-monopole.*

*La démarche proposée par les commerçants de Villerupt est une démarche citoyenne et responsable.*

*C'est une façon pour eux d'entrer en résilience dans ce contexte anxiogène et qui risque, hélas, de perdurer encore un temps certain. Ensemble soutenons notre commerce de proximité. Ensemble utilisons le site : **fairemescourses.fr***

Pierrick SPIZAK  
Maire de Villerupt



## CARTE DE VŒUX PARTICIPATIVE

Cette année, la municipalité vous propose d'échanger des vœux avec des inconnu.e.s, pour partager bienveillance et espoir à l'approche de la nouvelle année à venir !

Vous trouverez donc début janvier dans le prochain numéro de la Mosaïque, un carte de vœux à découper et à remplir. Vous pourrez ensuite la déposer dans l'un des différents points de dépôt proposé. Les cartes seront ensuite envoyées au hasard à des Villeruptiens aux frais de la municipalité.



## LA VILLE VOUS INFORME

Les services municipaux seront exceptionnellement fermés l'après-midi :

**Les jeudis 24 et 31 décembre 2020.**

## CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 7 Décembre 2020  
18h00**

Salle des Fêtes - Hôtel de Ville



## RAPPEL LISTES ELECTORALES

Si vous souhaitez exercer votre droit de vote sur la commune de Villerupt, nous vous invitons à déposer votre demande d'inscription :

- soit sur service public :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
- soit sur rendez-vous auprès de la mairie au 03.82.89.33.11

Merci de vous munir de votre pièce d'identité ou passeport ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Cette démarche peut être réalisée toute au long de l'année, sauf en cas d'année électorale où il convient de déposer la demande d'inscription au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

**Renseignements :**  
03.82.89.33.11

## QUELQUES CONSEILS POUR CET HIVER

En cas de fortes neiges, il est rappelé à chaque usager, que les déplacements automobiles doivent être restreints au strict nécessaire, que chacun doit être vigilant au volant. La pelle à neige reste le moyen le plus sûr d'assurer la libre circulation des piétons devant chez soi. Le conseil à retenir est de ne pas s'aventurer sur la route avant que des conditions normales de circulation n'aient été rétablies et de s'assurer que son véhicule est correctement équipé de pneus neige - voire de chaînes. Les riverains peuvent - en fonction des stocks disponibles et fortes neiges - s'approvisionner pour leurs besoins personnels en sel, auprès des ateliers municipaux de la ville (et non pas directement dans les bacs à sel).

**ATELIERS MUNICIPAUX**  
Rue Ernest Renan  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00



### **Vous souhaitez communiquer une information via nos différents supports ?**

Rien de plus simple, il suffit de nous transmettre votre contenu par mail, en format texte (avec illustration dans l'idéal) à cette adresse :

[communication@mairie-villerupt.fr](mailto:communication@mairie-villerupt.fr)

**Pour tout renseignement :**

Service communication - 03.82.89.94.14